

## **Débat « Eau potable IDF » organisé par la CNDP du 21 avril au 20 juillet 2023**

### **Avis du groupe municipal « Citoyens Engagés pour Palaiseau »**

La Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser un débat public sur le projet du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) visant à mettre en oeuvre une technique de filtration membranaire (osmose inverse basse pression/nanofiltration) dans ses principales usines situées à Neuilly-sur-Marne, Choisy-le-Roi et Méry-sur-Oise, pour la production d'eau potable de plus de 4 millions de Franciliennes et Franciliens.

On regrette que, dans ce cadre, il n'ait pas été organisé une réunion par la ville de Palaiseau, dont le maire est pourtant vice-président du SEDIF de même qu'aucun débat ne se soit tenu sur le sujet au niveau de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay que le maire préside par ailleurs.

Le projet de traitement de l'eau par osmose inverse basse pression (OIBP) porté par le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) présente de lourds inconvénients du point de vue économique, écologique et énergétique sans que cette technologie ne soit efficiente du point de vue sanitaire.

Du point de vue économique, l'estimation de la mise en oeuvre de ce projet avoisine à ce jour le milliard d'euros. Cette technologie se traduira par une augmentation du prix de l'eau de 27 c€/m<sup>3</sup>, ce qui représente plus de 20 % d'augmentation du coût de la part eau potable et le double du seul coût actuel de production de l'eau.

Cette technologie d'osmose inverse basse pression/nanofiltration, traditionnellement utilisée pour le dessalement d'eau de mer, est extrêmement énergivore, multipliant par deux à trois les consommations d'un traitement classique et obligeant RTE à créer de nouvelles lignes d'alimentation afin de disposer de la puissance suffisante (+ 88GWh par an) pour le fonctionnement de la technologie. Avec ce procédé, l'eau est injectée à travers une membrane qui filtre l'eau à un niveau tel qu'elle devient impropre à la consommation ! Elle doit être complétée par des minéraux qui sont réinjectés avant distribution au robinet, ou doit être diluée avec d'autres eaux passées par des processus différents pour être consommable.

Par ailleurs, par un tel procédé, la production d'eau potable nécessite un prélèvement d'eau dans le milieu naturel de 15 % à 20 % supérieur aux filières actuelles pour une production identique. Cet accroissement des prélèvements apparaît en fort décalage avec la priorité donnée à l'échelle nationale à la sobriété en eau face aux sécheresses actuelles et à venir sous l'effet du réchauffement climatique.

Les résultats de l'étude « Explore 2070 » du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie montrent qu'au-delà de l'horizon 2050, il faut s'attendre à une diminution globale de la ressource en eau à l'échelle du bassin des eaux d'Ile-de-France dans une fourchette de moins 30 % à moins 50 %, diminution qui sera accrue en été. S'agissant des cours d'eau, Les principales projections font état d'une baisse des débits tout au long de l'année, d'une tendance à l'aggravation significative des étiages sévères, dans une fourchette de moins 30 % à moins 80 %, et de changements plutôt modérés concernant les crues moyennes, avec cependant une augmentation de la fréquence des fortes pluies.

Les mêmes constats prévalent concernant les eaux souterraines avec une baisse de la recharge des

nappes comprise dans une fourchette de moins 10 % à moins 25 % au cours du 21ème siècle à l'échelle nationale. Sur le bassin Seine Normandie, les effets du changement climatique pourraient conduire à une diminution des niveaux piézométrique de plus de 4 mètres en moyenne, et jusqu'à 15 mètres en certains points de la Beauce.

Un ensemble de questions se posent quant au rejet dans le fleuve des eaux de traitement de ce procédé. Le SEDIF, indique à ce stade ne pas avoir prévu de filières d'élimination complète de ces eaux de traitement. Il reporte donc cette charge sur les autres acteurs de l'eau.

Dans un rapport de 2013, l'ANSES soulignait la faible part de l'eau de boisson dans l'exposition des populations aux micro-polluants (de 1 % à 5 % de la dose journalière admissible pour les substances suivies). Le choix d'un traitement curatif conduirait donc à consacrer des montants d'argent public faramineux pour ne traiter qu'une part très faible de l'exposition aux substances.

Face à l'ensemble de ces enjeux, nous nous joignons à l'appel demandant l'organisation d'un Grenelle francilien de l'eau potable afin que toutes les questions qui se posent soient étudiées avec la rigueur nécessaire et que les approches individuelles cèdent le pas à une approche collective. Ce Grenelle, proposé d'ores-et-déjà par plusieurs acteurs franciliens de l'eau (Eau de Paris, Eau du Sud Francilien, Régie Eaux de la Seine et de la Bièvre, Régie d'eau d'Est Ensemble) permettrait de réunir, aux côtés des territoires, les pouvoirs publics concernés (ARS, AESN, etc), les usagères et usagers domestiques et leurs associations, et le monde agricole dans sa diversité.

Groupe municipal CEPAL  
Le 20 juillet 2023